

# PRÉPARATION À L'EXAMEN DE SÉLECTION D'ENTRÉE À L'ÉCOLE

## D'AUXILIAIRE PUERICULTURE



### Objectif de la formation Secteur d'activité

- ▶ Acquérir les connaissances nécessaires en vue de l'épreuve écrite d'admissibilité
- ▶ Acquérir les techniques d'expression orale en vue de l'épreuve d'admission
- ▶ Approfondir les connaissances dans le domaine sanitaire et social



### Modules proposés en fonction des besoins et du projet du stagiaire

- ▶ **Expression écrite:** acquérir ou parfaire les techniques de résumé, discussion, commentaire, approfondir les thèmes d'actualité.
- ▶ **Notions élémentaires de biologie humaines**
- ▶ **Mathématiques :** les quatre opérations de base et les conversions.
- ▶ **Communication :** expression orale, construction et argumentation de l'entretien individuel.



### Tarifs et prise en charge

- ▶ Financée par la Région PACA : sous conditions nous consulter
- ▶ Avec prise en charge de l'employeur :
  - 1281 € (formation complète)
  - 512,40 € (oral)
- ▶ Sans prise en charge :
  - préparation complète : 980 €
  - préparation orale uniquement : 392 €



### Public Pre-requis

- ▶ Demandeurs d'emploi
- ▶ Salariés (CDI - CDD - CUI - CAE - Contrat d'avenir)
- ▶ Individuels

Pré-requis : voir extrait J. Officiel du 22/10/05



### Modalités d'Inscription

- ▶ Prendre contact avec REFLETS dès JUILLET pour demander la fiche d'inscription.



### Durée des parcours

- ▶ Du 07 Novembre 2016 au 27 janvier 2017
- ▶ 140 heures de formation en centre
- ▶ Demi-journées



### Lieux Principaux

- ▶ REFLETS Cagnes – Mer / VILLENEUVE-LOUBET
- ▶ Tél : 04 93 20 66 40
- ▶ Email : [contact@reflets.asso.fr](mailto:contact@reflets.asso.fr)
- ▶ Contact : Barbara CORLAY



2 place du Général de Gaulle 06800  
Cagnes sur Mer  
Téléphone : 04 93 20 66 40  
E-mail : [contact@reflets.asso.fr](mailto:contact@reflets.asso.fr)



Vous souhaitez bénéficier d'une prestation de formation ou de conseil ?

Contactez-nous au 04 93 20 66 40

Un conseiller à votre écoute !



2 Place du Général De Gaulle  
06800 CAGNES-SUR-MER



04 93 20 66 40  
04 92 02 76 24



[www.reflets.asso.fr](http://www.reflets.asso.fr)  
[contact@reflets.asso.fr](mailto:contact@reflets.asso.fr)

# EPREUVE DE SELECTION D.P.A.S. Diplôme professionnel d'Aide-Soignant

Extraits du Journal Officiel du 22 octobre 2005

**Article 4.** Pour être admis à suivre les études conduisant au diplôme d'aide-soignant, les candidats doivent être âgés de dix-sept ans au moins à la date de l'année de leur entrée en formation ; aucune dispense ne sera accordée et il n'est pas prévu d'âge limite supérieur.

**Article 5.** Les épreuves de sélection comprennent une épreuve écrite d'admissibilité et une épreuve orale d'admission.

**Article 6.** Sont dispensés de l'épreuve écrite d'admissibilité :

1. Les candidats titulaires d'un titre ou diplôme homologué au minimum au niveau IV ou enregistré à ce niveau au répertoire national de certification professionnelle, délivré dans le système de formation initiale ou continue français.
2. Les candidats titulaires d'un titre ou diplôme du secteur sanitaire et social homologué au minimum au niveau V, délivré dans le système de formation initiale ou continue français.
3. Les candidats titulaires d'un titre ou d'un diplôme étranger leur permettant d'accéder directement à des études universitaires dans le pays où il a été obtenu.
4. Les étudiants ayant suivi première année d'étude conduisant au diplôme d'État d'infirmier et n'ayant pas été admis en deuxième année.

**Article 7.** Aucune condition de diplôme n'est requise pour se présenter à l'épreuve d'admissibilité.

Cette épreuve anonyme, d'une durée de deux heures, est notée sur 20 points. Elle est évaluée par des infirmiers, enseignants permanents dans un institut de formation d'aides-soignants ou par des intervenants extérieurs assurant régulièrement des enseignements auprès d'élèves aides-soignants.

Elle se décompose en deux parties :

a) A partir d'un texte de culture générale d'une page maximum et portant sur un sujet d'actualité d'ordre sanitaire et social, le candidat doit :

- > dégager les idées principales du texte ;
- > commenter les aspects essentiels du sujet traité sur la base de deux questions au maximum.

Cette partie est notée sur 12 points et a pour objet d'évaluer les capacités de compréhension et d'expression écrite du candidat.

b) Une série de dix questions à réponse courte :

- > cinq questions portant sur des notions élémentaires de biologie humaine ;
- > trois questions portant sur les quatre opérations numériques de base ;
- > deux questions d'exercices mathématiques de conversion ;

Cette partie a pour objet de tester les connaissances du candidat dans le domaine de la biologie humaine ainsi que ses aptitudes numériques. Elle est notée sur 8 points

Les candidats ayant obtenu une note supérieure ou égale à 10 ou 20 sont déclarés admissibles et peuvent présenter l'épreuve orale d'admission

**Article 9.** L'épreuve orale d'admission, notée sur 20 points est évaluée par :

- > un directeur d'un institut de formation d'aides-soignants ou d'un institut de formation en soins infirmiers ou un cadre de santé ou un infirmier; enseignant permanent dans un institut de formation d'aides-soignants ou dans un institut de formation en soins infirmiers ;
- > un infirmier cadre de santé accueillant des élèves en stage.

Elle se divise en deux parties et consiste en un entretien de 20 minutes maximum avec deux membres du jury, précédé de 10 minutes de préparation :

- A. présentation d'un exposé à partir d'un thème relevant du domaine sanitaire et social et réponse à des questions. Cette partie, notée 15 points, vise à tester les capacités d'argumentation et d'expression orale du candidat ainsi que ses aptitudes à suivre la formation ;
- B. Discussion avec le jury sur la connaissance et l'intérêt du candidat pour la profession d'aide-soignant. Cette partie, notée sur 5 points, est destinée à évaluer la motivation du candidat

Une note inférieure à 10 sur 20 à cette épreuve est éliminatoire.



SESSION  
2017

## PREPARATION A L'EXAMEN DE SELECTION D'ENTREE A L'ECOLE D'AUXILIARE PUERICULTURE

ENTREE PERMANENTE TOUT AU LONG DE L'ANNEE ET/OU MODULE SPECIFICQUE D'OCTOBRE A DECEMBRE

Je soussigné(e), Mme, Mme, M

Demeurant

Téléphone

Mail

souhaite m'inscrire à :

- > la "Préparation à l'examen de sélection d'entrée à l'école d'Auxiliaire Puériculture",
- > à REFLETS VILLENEUVE-LOUBET / CAGNES SUR MER

VOS COORDONNEES

Je finance moi-même ma formation soit 770 € (préparation complète)

ou 380 € (préparation orale uniquement)

et je joins un chèque de 230 €

(représentant 55 € de frais d'inscription + 175 € d'arrhes) à l'ordre de REFLETS

Ma formation est prise en charge par mon employeur :  
(l'inscription ne sera effective qu'après la signature d'une convention de formation)

Coordonnées de l'entreprise

Personne à contacter Mme, Mr

N° de Téléphone

Précisez votre type de contrat

TOUTE FORMATION COMMENCEE EST DUE

REGLEMENT

Date :

Signature du bénéficiaire :

Signature et cachet de l'employeur :

TOUTE INSCRIPTION INCOMPLETE OU NON ACCOMPAGNEE DU CHEQUE 230 € NE POURRA ETRE PRISE EN COMPTE



Siège social :  
2 place du Général de Gaulle  
06800 CAGNES SUR MER

E-mail : contact@reflets.asso.fr  
Tél : 04 93 20 66 40  
Fax : 04 92 02 76 24